



Commission des
ASSURANCES
du Nouveau-Brunswick

RAPPORT ANNUEL

2 0 1 5



Le 1^{er} mars 2016

L'honorable Stephen Horsman
Ministre de la Justice
Province du Nouveau-Brunswick
Boîte postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et en conformité avec l'article 19,9 de la *Loi sur les assurances*, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2015. Le rapport contient un survol de nos activités pour l'année ainsi que les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2014-2015 se terminant le 31 mars 2015.

Le tout respectueusement soumis,



Jean LeBlanc

Vice-président

Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick

Table des matières

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Mot du vice-président | 1 |
| Remplir le mandat de la Commission | 1 |
| Tarifs en 2015 et aperçu au sujet de 2016 | 1 |
| Efficience et efficacité de la Commission | 1 |
| La Commission | 2 |
| Mission | 2 |
| Membres | 3 |
| Gouvernance de la Commission | 3 |
| Processus d'examen des tarifs | 3 |
| Actuaires conseils | 4 |
| Obligation de rendre compte | 6 |
| Association canadienne des autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile | 6 |
| Conseil des tribunaux administratifs canadiens | 6 |
| Le marché du Nouveau-Brunswick | 7 |
| Territoires | 7 |
| Véhicules de tourisme | 8 |
| Groupes de compagnies d'assurance | 9 |
| Facility Association | 10 |
| Part du marché, véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick de 1996 à 2015 | 10 |
| Nouvelles d'affaires mensuelles de la Facility Association - véhicules de tourisme | 11 |
| Motifs de la FA - néo-brunswickois - véhicules de tourisme 2015 | 12 |
| IAO Actuarial Consulting Services Inc. | 12 |
| Comprendre les tarifs d'assurance | 13 |
| Primes d'assurance automobile | 13 |
| Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick | 14 |
| Couvertures facultatives | 14 |
| Le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres (CLEAR) | 15 |
| Nouveau-Brunswick - Top 10 des véhicules volés en 2015 | 15 |
| Annexe A – Dépôts de demandes examinés en 2015 | 16 |
| Directives concernant les dépôts de demandes | 16 |
| Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme, 2015 | 16 |
| Liste des dépôts de tarifs pour véhicules commerciaux, divers, 2015 | 17 |
| Liste d'autres dépôts de demandes, 2015 | 25 |
| Annexe B – État financier vérifié | 27 |

Mot du vice-président



Jean LeBlanc

Remplir le mandat de la Commission

Au nom de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et de notre président récemment retraité Paul D'Astous, il me fait plaisir de présenter le Rapport annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick. Depuis maintenant onze années, la CANB a constamment travaillé à remplir son mandat pour faire en sorte que

les tarifs d'assurance automobile pour les conducteurs néo-brunswickois soient justes et raisonnables.

Comme nous l'avons fait remarquer dans notre dernier rapport, l'impact des réformes de 2013 au sujet du Règlement sur les blessures mineures se poursuit. Des coûts plus élevés pour les assureurs en résultat des réformes sont maintenant déclarés alors que les données statistiques de 2013 et 2014 commencent à être disponibles. Ces augmentations de coûts entraînent directement une pression à la hausse sur les tarifs alors que les assureurs cherchent à faire en sorte d'être en mesure d'assurer le caractère adéquat de la tarification. La CANB continue d'être diligente et de s'assurer que tous les changements tarifaires demandés soient pleinement justifiés par les données statistiques.

Tarifs en 2015 et aperçu pour 2016

Comme nous l'avons souligné dans notre dernier rapport, les approbations de tarifs pour 2015 ont affiché une réduction oscillant autour de 1 p. 100 dans l'ensemble. La prime annuelle moyenne sur le marché régulier se chiffrait approximativement à 700 \$. Toutefois, comme toujours, il faut faire ici une mise en garde : chaque conducteur a des circonstances uniques et, par conséquent, un profil tarifaire unique, et les résultats individuels peuvent varier de manière significative.

En se basant sur l'analyse initiale des demandes de tarification en 2016, il apparaît que nous sommes entrés dans une période où les modestes augmentations tarifaires annuelles pourraient une fois de plus devenir la norme. Après une décennie de fléchissements constants des coûts de sinistres, les assureurs commencent maintenant à posséder une quantité suffisante

de données pour montrer l'impact des réformes sur les blessures mineures de 2013 sur le coût des sinistres. L'impact attendu en dernier ressort pourrait être très près du consensus qui a émergé lors de l'audience générique de la Commission sur cet enjeu à l'automne 2013.

Des augmentations de tarifs moyennes d'environ 2,5 p. 100 ont été sollicitées lors des demandes de tarification de cette année. Quatre compagnies ont demandé des augmentations tarifaires supérieures à 3 p. 100 exigeant que la Commission tienne des audiences publiques en bonne et due forme pour traiter ces demandes. Ces demandes sont en instance à la date du présent rapport.

Efficience et efficacité de la Commission

Même après plus de dix années de fonctionnement, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick poursuit sa détermination à trouver des améliorations dans ses processus et ses procédures. La Commission reconnaît qu'au cours des prochaines années, avec la perspective qu'un plus grand nombre d'assureurs chercheront des augmentations tarifaires, il pourrait y avoir un volume beaucoup plus important d'audiences publiques en bonne et due forme à chaque année. Ce processus d'audience en bonne et due forme requiert beaucoup plus de temps et de personnel. En outre, en raison de l'exigence pour les assureurs d'effectuer des dépôts de demande sur une base annuelle, le processus d'audience est très contraignant au point de vue du temps.

La Commission apporte continuellement des raffinements à son processus d'audience dans le but de faciliter le nombre plus élevé d'audiences tout en demeurant équitable au plan procédural envers toutes les parties à ces audiences. Cette année, ainsi qu'autorisé par une disposition législative, la Commission tient ses audiences sous forme d'étude de dossier (par écrit), mais elle a ajouté une composante électronique aux audiences sous la forme de contre-interrogatoires par téléconférence. Ce redressement permettra un examen sans restrictions des demandes de tarification par la Commission et il permettra à toutes les parties aux audiences de contre-interroger directement les témoins. Toutefois, ce format ajoute beaucoup de flexibilité à l'ordonnancement et il élimine des dépenses importantes en évitant aux parties la nécessité de voyager pour se rendre aux audiences publiques.

Parmi les autres projets entrepris en 2015, mentionnons une révision des processus de dépôt pour les véhicules divers tels VTT, motocyclettes et motoneiges afin de s'assurer que les consommateurs paient toujours des tarifs d'assurance qui soient justes et raisonnables. Dans un marché plus petit comme celui du Nouveau-Brunswick, il peut s'avérer difficile d'avoir suffisamment des données statistiques pour justifier pleinement les tarifs. La Commission est à envisager des options comme la mise en commun de certaines données avec les autres provinces Maritimes afin de voir si cet enjeu pourra être réglé tout en faisant en sorte que les conducteurs néo-brunswickois de ces véhicules continuent de payer des tarifs d'assurance raisonnables.

La Commission a également complété la mise à jour de ses politiques et procédures et elle continue de moderniser ses Directives concernant les dépôts de demandes pour les assureurs. La formation de notre personnel et le perfectionnement de notre équipe d'analyse se poursuivent et la formation des membres s'effectue toujours sur une base permanente à la fois en analyse technique et dans le domaine du droit administratif.

En 2015, le Nouveau-Brunswick a été l'hôte de l'assemblée annuelle de la Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association (CARR) pour la deuxième fois. Bien que l'assemblée eût été à l'origine prévue pour être tenue à St. John's, T.-N.-L., nos confrères de réglementation de Terre-Neuve-et-Labrador ont demandé à la CANB si elle pouvait les remplacer en raison de fardeaux inattendus relatifs aux audiences publiques sur les tarifs d'électricité. La Commission s'est fait un plaisir d'accepter et en septembre, elle a accueilli 35 délégués et déléguées de tout le Canada à Saint John pour la 9^e conférence annuelle.

Les sujets traités lors de l'événement incluaient : l'ère des voitures sans conducteurs qui s'en vient, la perspective académique sur la réglementation des tarifs d'assurance automobile des 'petits' assureurs, comment faire en sorte que les tarifs soient justes et raisonnables pour diverses classifications de véhicules et la disponibilité de la technologie pour les conducteurs reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies. Nous avons été en mesure d'accueillir le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, l'honorable Stephen Horsman, qui nous a fait un compte rendu au sujet des changements éventuels des lois de cette province au sujet de l'alcool au volant.

Les quelques prochaines années continueront de s'avérer difficiles compte tenu de la pression à la hausse prévue sur les tarifs d'assurance automobile. Toutefois, nous avons la bonne fortune d'avoir un marché des assurances très concurrentiel au N.-B. et ceci devrait constituer un facteur atténuant pour l'augmentation au cours des années à venir. Les membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

sont originaires de toutes les régions de la province et de toutes les couches de la société. Ceux-ci se consacrant à leurs responsabilités en qualité de Néo-brunswickois et Néo-brunswickoise travaillant pour leurs concitoyens, la Commission est très bien placée pour faire en sorte que les consommateurs néo-brunswickois continuent de payer des tarifs d'assurance automobile justes et raisonnables.

Jean LeBlanc

Vice-Président, Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

| La Commission

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB ou la Commission) est un tribunal administratif quasi judiciaire établi par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile avec supervision générale des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La CANB est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

La *Loi sur les assurances* requiert que les assureurs déposent leurs demandes de tarifs au minimum une fois tous les 12 mois. Tous les dépôts de demandes sont examinés afin de faire en sorte que les tarifs projetés soient justes et raisonnables.

À compter du 31 décembre, la Commission est composée du la Commission comprend actuellement le président, le vice-président et neuf autres membres. En plus de son PDG, Paul D'Astous, la Commission emploie présentement un personnel de sept personnes. Le mandat de M. D'Astous s'est terminé le 31 décembre 2015.

La mission

La mission de la Commission consiste à réglementer les tarifs d'assurance automobile établis en application de la *Loi sur les assurances* pour toutes les compagnies faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et à assurer l'équité procédurale pour toutes les parties comparaisant devant la Commission. La Commission s'assurera que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick sont :

- justes et raisonnables

et dans la mesure du possible :

- basés sur l'expérience du conducteur néo-brunswickois
- basés sur l'expérience des compagnies néo-brunswickoises
- basés sur des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique.

Membres

En date du 31 décembre 2015, la CANB comprend les membres ci-après :



Paul D'Astous
Président



Jean Leblanc
Vice-Président



Ferne Ashford



Georges Leger



Heather Stephen



Roy Therrien



Marven Grant



Katherine Munro



Andrew Dawson



Jim Jessop



Francine Kanhai

Durant 2015, les mandats de Paul D'Astous et Kenneth Cochrane ont pris fin. La Commission les remercie grandement de leurs services. Deux nouveaux membres ont été nommés pour des mandats d'une durée de trois ans. Ce sont : Katherine Munro de Saint John et Francine Kanhai de Saint-André.

Gouvernance de la Commission

Le président a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les assurances* en ce qui a trait à la Commission et est redevable du rendement global et de la direction de la Commission. Le président est, en outre, le chef de la direction (PDG) de la Commission ; par conséquent, l'exploitation journalière de la Commission s'effectue sous la direction du PDG.

Les membres ont les pouvoirs et les privilèges des commissaires en vertu de la Loi sur les enquêtes et des règlements relatifs à cette loi. La Commission peut établir des règles régissant ses procédures et elle a pleine autorité pour traiter et statuer sur toutes les questions de loi ou de fait.

La Commission, lorsque enjointe par le président à siéger concernant toute fin ou situation particulière, peut agir en sa qualité de commission au complet ou par le biais d'un panel. De façon générale, la Commission examine les demandes de tarification par le biais d'un panel et elle prend en considération les autres enjeux en sa qualité de commission au complet.

Processus d'examen des tarifs

La Commission examine annuellement chaque demande de tarification d'assurance automobile.

Les demandes de tarification sont examinées par le personnel de la Commission et par les actuaires conseils de Ernst & Young ou KPMG. Le processus rigoureux implique des discussions avec les assureurs afin de clarifier les processus, remettre en question les hypothèses et s'assurer que les demandes de tarification ont été préparées en utilisant des pratiques et procédures actuarielles judicieuses. L'examen étudie et remet en question les tendances utilisées pour le calcul des tarifs, les antécédents réels des assureurs en comparaison de ce qui avait été projeté et la nature du volume d'affaires de l'assureur.

Une fois l'examen initial complété, si la demande de tarification ne déclenche pas une audience automatique, comme le requiert la *Loi sur les assurances*, elle est transférée à un panel d'examen de la Commission formé de trois membres. Le panel de révision examinera la version finale de la demande de tarification et fera une recommandation au président quant à savoir si la demande de tarification requiert un examen plus approfondi ou non.

Si la demande de tarification exige un examen plus approfondi, le président peut ordonner que ladite demande fasse l'objet d'une audience où l'assureur devra la défendre devant un autre panel de la Commission et n'importe quel intervenant, à titre d'exemple, le Cabinet du procureur général ou le défenseur du consommateur en matière d'assurance.

Le processus d'examen est conçu pour être focalisé sur l'enjeu consistant à savoir si les tarifs projetés sont justes et raisonnables, compte tenu de l'information actuellement disponible. Cet examen comprend l'information courante de la compagnie, l'information de l'industrie et toute information au sujet de l'état actuel de l'assurance sur le marché.

En 2015, la Commission a reçu des demandes de tarification de la part des compagnies, de la Facility Association (FA) et d'IAO Actuarial Consulting Services Inc. (IAO) concernant les véhicules de tourisme et autres types variés de véhicules commerciaux, interurbains ainsi que la catégorie véhicules divers, sans compter d'autres dépôts de demandes n'ayant pas de rapport avec les tarifs (voir l'annexe A pour plus de détails).

La Commission a rendu des décisions touchant au total 383 dépôts de demandes en 2015, dont :

- **40** dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme
- **32** dépôts de véhicules commerciaux et interurbains
- **257** dépôts pour véhicules divers y compris motocyclettes, VTT, motoneiges, autocars, taxis, etc.
- **54** dépôts concernant d'autres demandes : mises à jour des tables de groupes tarifaires, changements projetés aux avenants et changements projetés à propos des règles tarifaires.

Actuaires conseils

Tel qu'indiqué dans notre rapport annuel 2012, la Commission a émis une demande de proposition en 2012 afin de renouveler ses contrats d'actuaire conseil par voie de processus concurrentiel. Ernst & Young et KPMG continuent d'offrir une mine de talents de classe mondiale et de gens expérimentés dans le processus d'examen actuariel et ceux-ci ont prodigué à la CANB un excellent soutien et d'excellents conseils depuis leur nomination.

Voici les membres clés de ces équipes :

Ernst & Young

Liam McFarlane

Partenaire et chef de la pratique actuarielle canadienne, services consultatifs

Liam McFarlane est chef de la pratique actuarielle chez Ernst & Young. Il est actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires ainsi que de la Casualty Actuarial Society. Il est également membre du groupe de travail mondial d'Ernst & Young qui traite de la question des changements en instance pour les contrats d'assurance des Normes internationales d'information financière (NIIF) du Conseil des normes comptables internationales (CNCI) (IFRS 4 - Phase II).

Liam possède plus de 25 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young, Liam a acquis une vaste expérience en tant que cadre supérieur en assurance et à titre d'actuaire-conseil œuvrant avec les assureurs, les réassureurs, les sociétés captives, les associations professionnelles et les institutions financières pour la plupart des grandes catégories d'assurance au Canada. Il est l'actuaire agréé de nombreux assureurs ainsi que de la Facility Association et agit en qualité d'actuaire pour l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG).

Liam a participé à de nombreux comités industriels et professionnels au cours de sa carrière. Il est présentement le président du Comité sur l'éthique professionnelle de l'Institut canadien des actuaires.

Cosimo Pantaleo

Cadre supérieur, services consultatifs

Cosimo Pantaleo est cadre supérieur en services consultatifs d'assurance et en pratique actuarielle au sein d'Ernst & Young LLP. Il est actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires ainsi que de la Casualty Actuarial Society.

Cosimo possède 20 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance et de la réassurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young, Cosimo a acquis une vaste expérience à titre d'actuaire-conseil principal en travaillant avec des assureurs, réassureurs, sociétés captives, associations professionnelles et institutions financières à travers la plupart des catégories d'assurances, y compris assurance responsabilité civile professionnelle, faute médicale, dommages aux biens, véhicules de tourisme et commerciaux, véhicules divers, assurance voyages et autres catégories d'assurance et de réassurance.

Diana Tse

Gestionnaires, services consultatifs

Diana Tse est gestionnaire en services consultatifs d'assurance et pratique actuarielle au sein d'Ernst & Young LLP. Elle est actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires ainsi que de la Casualty Actuarial Society. Diana s'est jointe à Ernst & Young en 2011, et elle apporte son soutien à la tarification, en réserve pour sinistres en suspens, en examen dynamique de suffisance du capital et autres projets rattachés à l'assurance multirisques.

Diana possède plus de 5 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance et de la réassurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young, Diana a acquis de l'expérience dans une firme d'actuariat-conseil, travaillant avec les assureurs et les réassureurs dans la plupart des grandes catégories d'assurance personnelle et Commerciale.

Jamie Phone

Analyste principal, services consultatifs

Jamie Phone est cadre supérieur en analyse actuarielle pour les services consultatifs d'assurance et en pratique actuarielle au sein d'Ernst & Young LLP. Jamie s'est joint à Ernst & Young en 2013, et il apporte son soutien à la tarification, en réserve pour sinistres en suspens, en examen dynamique de suffisance du capital et autres projets rattachés à l'assurance multirisques.

Jamie possède plus de 8 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young LLP, Jamie a acquis de l'expérience actuarielle en travaillant pour une compagnie d'assurance majeure dans les divisions de réserve pour sinistres en suspens et du développement de nouveaux produits.

KPMG

Pierre Lepage, FCIA, FCAS

Partenaire et dirigeant d'entreprise, analyse actuarielle en assurance dommages, KPMG Canada

Pierre Lepage est l'un des partenaires de KPMG Canada qui dirige la pratique actuarielle pour le Canada. Il est actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires et possède plus de 25 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance multirisque. Chez KPMG, il agit à titre de consultant pour les compagnies d'assurance en traitant de tous les aspects de la gestion du risque et du capital et en optimisant leurs stratégies de croissance. En outre, son équipe d'actuaires assure le soutien des professionnels de l'audit qui desservent les clients de KPMG. Avant de se joindre à KPMG, il était cadre supérieur en assurance, dirigeant les opérations de souscription d'assurance personnelle et

Commerciale pour deux compagnies d'assurance majeures. Pierre a également travaillé en étroite collaboration avec les programmes d'assurance-récolte provinciaux et a influencé l'infrastructure de la capacité d'autosuffisance de ces programmes ainsi que d'autres programmes subventionnés par l'État à travers le pays. Il a participé activement à la communauté actuarielle et sert actuellement sur le Comité de la gestion du risque et des exigences en capital de risque de l'ICA et sur le Comité sur la modélisation dynamique du risque de la Casualty Actuarial Society.

Anh Tu Le, ACIA, FCAS

Directrice principale, services actuariels d'assurance dommages

Anh Tu Le est cadre supérieure chez KPMG Canada, elle travaille en pratique actuarielle pour l'assurance dommages. Elle s'occupe du soutien de l'audit pour un large éventail de souscripteurs d'assurance dommages et apporte du soutien spécialisé aux souscripteurs d'assurance dommages pour le développement de leur propre évaluation du risque et de la solvabilité. Avant de se joindre à KPMG, Anh Tu a agi à titre de vice-présidente et de chargée de la réserve actuarielle chez l'un des plus importants souscripteurs d'assurance de dommages au Canada et elle a développé une expertise en capital économique et solvabilité. Il alors qu'elle travaillait au Royaume-Uni. Elle possède de l'expertise en souscription, tarification et fonds de réserve pour les produits d'assurance personnelle et Commerciale au Canada. Anh Tu agit à titre de membre du groupe de travail sur l'assurance dommages sur le capital économique. À compter de 2014, Anh Tu sera coenseignante et elle donnera des cours d'introduction sur les sujets touchant l'assurance dommages à l'Université de Toronto.

Rachel Dutil, FCIA, FCAS

Directrice principale, services actuariels en assurance dommages

Rachel Dutil est cadre supérieure chez KPMG Canada, elle travaille en pratique actuarielle pour l'assurance dommages. Elle agit en qualité d'actuaire de l'évaluation des pairs et actuaire de soutien de l'audit pour un large éventail de souscripteurs d'assurance dommages et elle a prodigué du soutien en tarification automobile à la Facility Association et à d'autres souscripteurs d'assurance dommages. Elle possède de l'expertise dans l'assurance automobile canadienne et a dispensé des services en évaluation quantitative des réformes automobiles dans les provinces de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ainsi que dans la tarification et l'établissement du fonds de réserve pour l'assurance véhicules de tourisme et voitures Commerciales. Rachel est une bénévole active sur le conseil de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et sur le comité d'éducation permanente et le sous-comité sur l'assurance multirisques

Obligation de rendre compte

En vertu de la législation, la CANB a l'obligation de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre de la Justice au plus tard le 1er mars. Le présent rapport met en lumière les activités et les réalisations de l'année civile 2015. En outre, la Commission comparait devant le comité permanent sur les corporations de la Couronne lorsqu'elle est requise de rendre compte de ses activités. La Commission a comparu le 4 octobre 2013 pour faire le compte rendu de son rapport 2011.

Tel qu'imposé par la *Loi sur les assurances*, les coûts d'exploitation de la CANB sont imputés à l'industrie de l'assurance par le biais d'évaluations annuelles. Des états financiers vérifiés sont produits à chaque année. Le bilan de l'exercice financier terminé le 31 mars 2015 est annexé en tant qu'annexe B.

Les membres de la Commission participent au processus d'examen dirigé par la CANB et à des sessions de formation et d'information réparties à travers l'année entière. Outre les examens de tarifs réguliers effectués durant l'année, la Commission a tenu des séances de formation et d'information en juin et en septembre à l'intention de tous les membres de la Commission et, en novembre, de la formation d'orientation pour les nouveaux membres.

Association canadienne des autorités de réglementation en matière de tarifs d'assurance automobile

Comme l'a souligné le mot du vice-président, la Commission a été l'hôte de la 9e conférence annuelle de la CAAR du 20 au 23 septembre. Trente-cinq délégués et déléguées de partout au Canada ont participé aux trois jours de la conférence qui s'est tenue à l'hôtel Hilton situé en face de la magnifique promenade riveraine de Saint John. Le personnel de la Commission a collaboré au succès et à l'organisation de l'événement.

CARR est devenue avec le temps une très précieuse ressource pour les autorités de réglementation à travers le Canada qui y partagent régulièrement leurs meilleures pratiques, le développement et la prestation des programmes de formation. CARR constitue, en outre, une plateforme où l'on peut discuter des zones réglementaires à problèmes potentiels.

Notre apport est considérable. Nous donnons notre temps, nos compétences et notre énergie sous différentes formes, notamment en enquêtant sur ce que nous pouvons faire en tant qu'organisme pour améliorer le processus de déclaration

de toutes les juridictions, en faisant partie du Comité exécutif, en planifiant le séminaire printanier de formation chaque année, en développant et en maintenant le site Web de la CARR, ou en rédigeant et publiant le bulletin semestriel CARR Emission. Le personnel de la CANB a toujours fait partie intégrante de cette association, et il prévoit continuer d'assumer ce rôle directeur.

Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC)

Le CTAC est un organisme à but non lucratif destiné à promouvoir l'excellence en matière de justice administrative. Il offre un forum pour la discussion, l'éducation, la recherche et le développement de politiques dans le domaine de la justice administrative.

Créé au milieu des années 1980, les objectifs du CTAC sont les suivants :

- améliorer et élargir les contacts parmi les membres de la communauté de la justice administrative ;
- promouvoir la sensibilisation au sujet du rôle et de l'importance de la justice administrative dans la vie de tous les jours ;
- s'exprimer ouvertement sur les enjeux importants pour la justice administrative ;
- assurer du soutien et des services de valeur pour ses membres.

La CANB participe au CTAC depuis 2006 et joue une part active dans ses activités éducatives permanentes. En mai 2015, le président de la Commission Paul D'Astous s'est employé très activement à amener le symposium annuel du CTAC à Moncton. Près de 150 délégués et déléguées du Canada, des É. U. et d'un certain nombre d'autres pays ont participé aux trois jours de symposium au Delta Beauséjour.

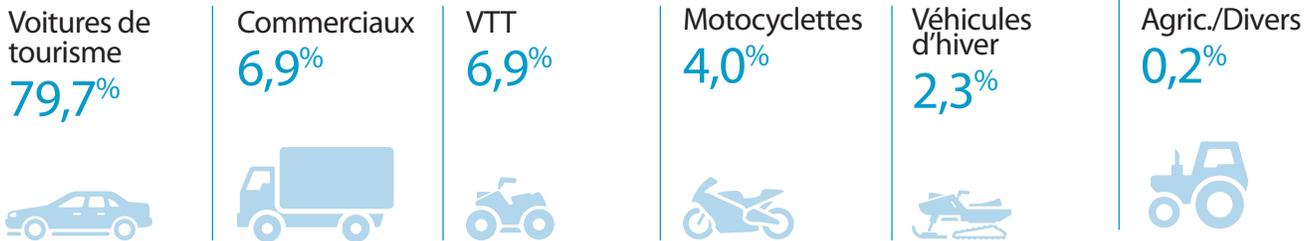


Le saviez-vous?

La CANB a marqué 11 années d'exploitation en 2015. Comme c'était le cas en 2004, le mandat de la Commission est de faire en sorte que les tarifs d'assurance automobile soient justes et raisonnables pour les consommateurs néo-brunswickois.

Le marché du Nouveau-Brunswick

En se basant sur les données de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), la ventilation des types de véhicules du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick en 2014, année la plus récente pour laquelle il existe des données, se répartit comme suit :



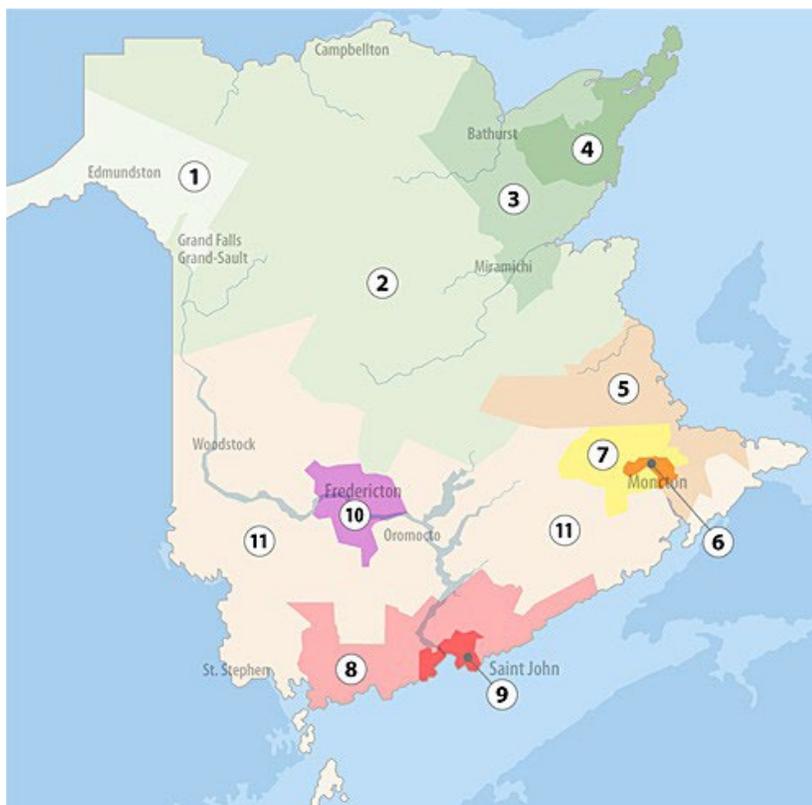
Source: GISA 2014 Auto 1003 ATL and AUTO1010-ATL

Territoires

Le gouvernement néo-brunswickois a établi un système de tarification statistique formé de onze territoires qui est en vigueur depuis 2008. Les territoires révisés ont été créés en se basant sur des facteurs pertinents tels que courants de trafic et densité des véhicules, terrain, conditions routières, limites de vitesse, taux de criminalité et conditions météo.

Les territoires sont divisés selon les codes de régions de tri d'acheminement (RTA), lesquels constituent les trois premiers caractères du code postal. On trouvera une liste des RTA par territoire sur le site Web de la Commission.

Basée sur les données 2014 de l'ASAG pour les véhicules de tourisme au N.-B., la carte ci-dessous illustre la façon dont les risques de véhicules sont répartis à travers les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires du nord du N. B. (1-4) représentent 31 p. 100 des expositions au risque des véhicules. Les sept territoires (5-11) du sud du Nouveau-Brunswick représentent 69 p. 100 des expositions au risque des véhicules.

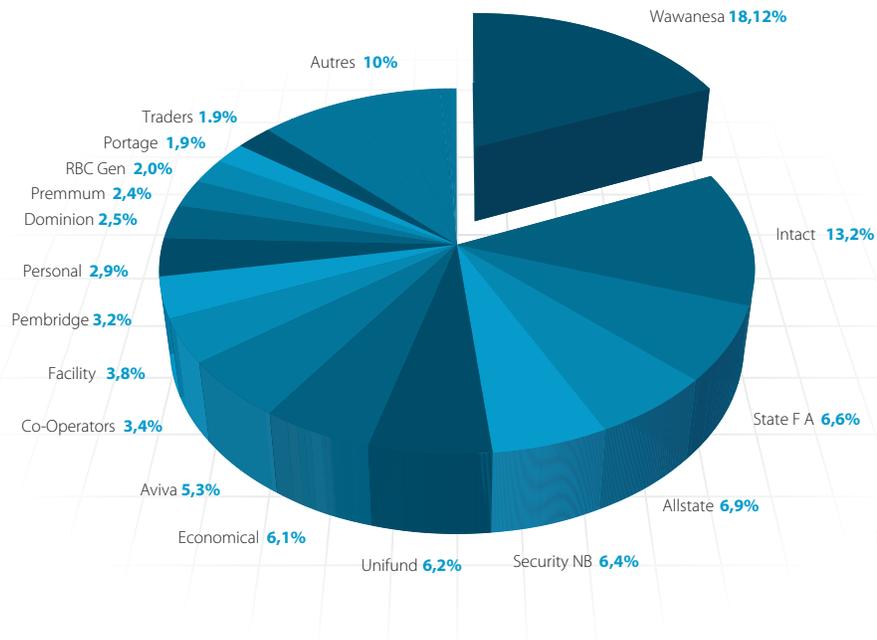


| Territoire | Répartition des véhicules souscrits en 2014 |
|------------|---------------------------------------------|
| 1 | 5,6% |
| 2 | 9,8% |
| 3 | 8,8% |
| 4 | 6,8% |
| 5 | 7,6% |
| 6 | 9,0% |
| 7 | 7,6% |
| 8 | 9,5% |
| 9 | 7,1% |
| 10 | 11,7% |
| 11 | 16,5% |

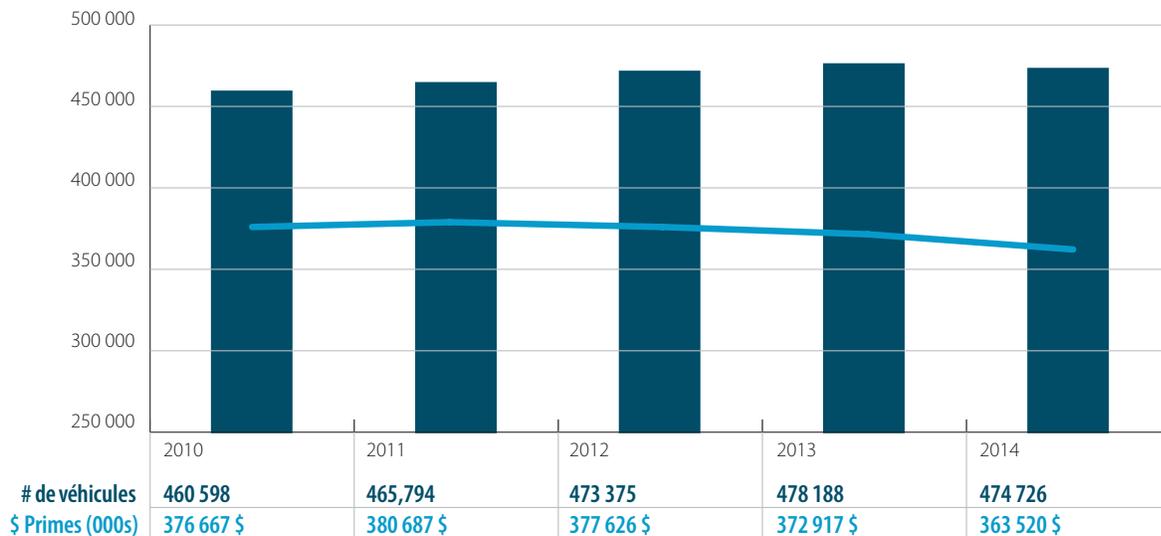
Source: GISA 2014 Auto 3003 NB

Véhicules de tourisme

Il y a 40 compagnies d'assurance dans le secteur des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick. En se basant sur l'information contenue dans les dépôts de tarifs déposés à la CANB en 2015, la part de marché normale se répartit comme suit :



Véhicules de tourisme au N.-B. Véhicules et primes souscrits 2009-2014



Source: GISA AUTO1010-ATL

En réexaminant les données, au cours des cinq dernières années, le nombre de véhicules au Nouveau-Brunswick a constamment augmenté. Au cours de la même période, il y a eu très peu de changement dans le nombre de dollars de prime total. En d'autres mots, un plus grand nombre de véhicules sont assurés pour une prime moyenne moindre. Le graphique ci-dessus aide à illustrer cette information.

Groupes de compagnies d'assurance

Allstate Group

- Allstate du Canada, Compagnie d'assurance
- Pembroke Compagnie d'assurance
- Pafco, compagnie d'assurance

Groupe Aviva

- Aviva Compagnie d'assurance du Canada
- Compagnie d'Assurance Elite
- Scottish & York Insurance Company Limited
- Compagnie d'Assurance Traders Générale

Groupe Co-operators

- Compagnie d'Assurance Générale Co-operators
- Compagnie d'assurance COSECO
- Compagnie d'Assurance générale CUMIS
- La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale

Groupe Desjardins

- Personnelle Compagnie d'Assurances (La)
- Certas, compagnie d'assurances auto et habitation

Groupe Economical

- Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
- Waterloo, Compagnie d'Assurance
- Perth, Compagnie d'Assurance

Groupe Échelon

- Échelon Compagnie d'Assurances Générale
- Insurance Company of Prince Edward Island

Groupe Intact

- Intact Compagnie d'assurance
- Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada

Groupe Northbridge

- La Federated Compagnie d'Assurance du Canada
- Northbridge General Insurance Company
- Northbridge Personal Insurance Corporation
- Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
- Compagnie d'Assurance Zenith

Royal and Sun Alliance Group

- Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances
- Unifund Compagnie d'Assurance

Groupe TD

- Compagnie d'assurance habitation et auto TD
- Primum Compagnie d'Assurance
- Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance

Compagnies ne faisant pas partie d'un groupe

- Ace INA Insurance
- Compagnie d'assurance Arch
- CAA Insurance Company (Ontario)
- Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada (La)
- La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord
- Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle
- Souscripteurs du Lloyd's
- Portage la Prairie Mutual Insurance Company
- Promutuel de l'Estuaire
- Protective Insurance Company
- Compagnie d'assurance RBC
- United General Insurance Corporation
- Wawanesa Mutual Insurance Company
- XL Insurance Company
- Zurich Compagnie d'Assurances



Le saviez-vous?

la CANB a été un membre fondateur clé de CARR et elle a organisé la conférence nationale initiale en 2007. Le N.-B. sera l'hôte de la 9^e conférence nationale en 2015.

Facility Association

La Facility Association (FA) est un organisme à but non lucratif regroupant tous les fournisseurs d'assurance automobile faisant affaire dans plusieurs provinces y compris le Nouveau-Brunswick. La législation provinciale exige que toutes les compagnies offrant de l'assurance automobile soient membres de la FA. La Facility Association n'émet aucune police d'assurance, mais elle travaille avec les compagnies d'assurance qui émettent des polices et traitent des réclamations en son nom.

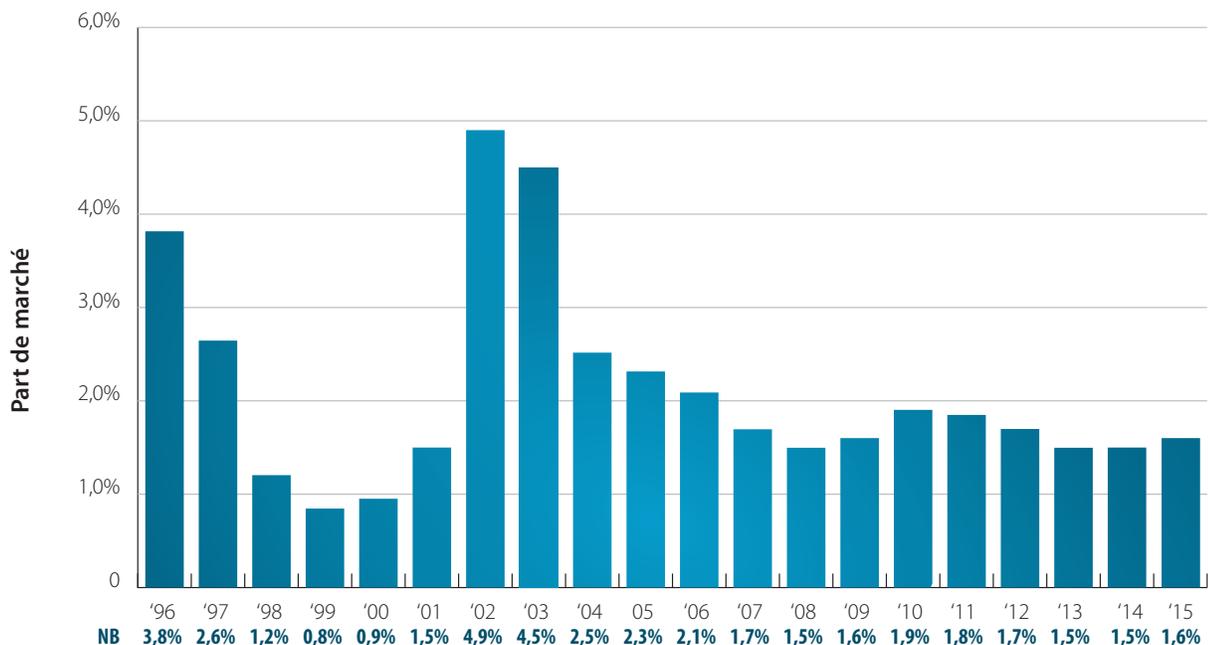
Le mandat de la FA est d'assurer la disponibilité de l'assurance automobile à tous les propriétaires et exploitants de véhicules automobiles qui autrement auraient de la difficulté à obtenir de l'assurance. On la désigne sous le nom d'« assureur de dernier recours » pour les conducteurs à haut risque.

Pour les tarifs 2015 de véhicules de tourisme, la FA a été approuvée avec aucun changement aux tarifs actuels (0,0 p. 100). On trouvera cette approbation sur le site Internet de la CANB.

Au cours des années passées, la part de marché de la FA a fléchi sous un plafond atteint en 2002 et se situe présentement à 1,6 p. 100 du marché sur la base du nombre de véhicules. Si on compare ceci aux normes canadiennes, un marché secondaire à 2 p. 100 ou moins est le signe d'un marché de l'assurance très sain dans l'ensemble.

Nouveau-Brunswick – Véhicules de tourisme – Part de marché de 1996 à 2015

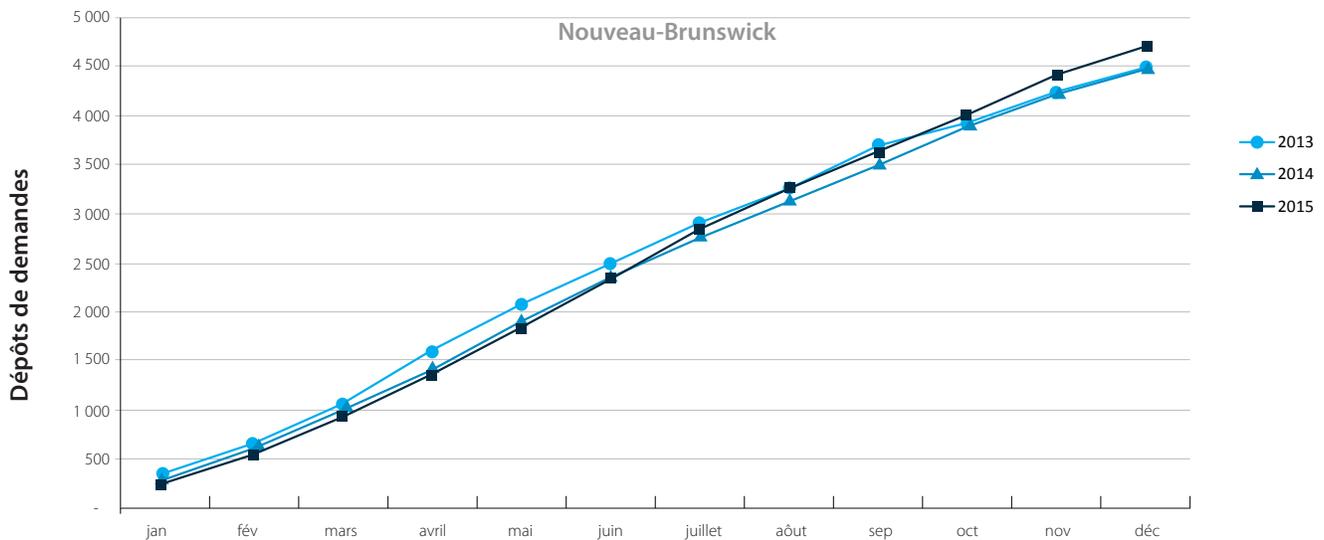
Part de marché, véhicules de tourisme, segment du marché résiduel au Nouveau-Brunswick



Source: www.facilityassociation.com

Facility Association – Nouvelles affaires mensuelles – Véhicules de tourisme

Comparaison sommaire : 2013 et suiv., véh. de tourisme seulement

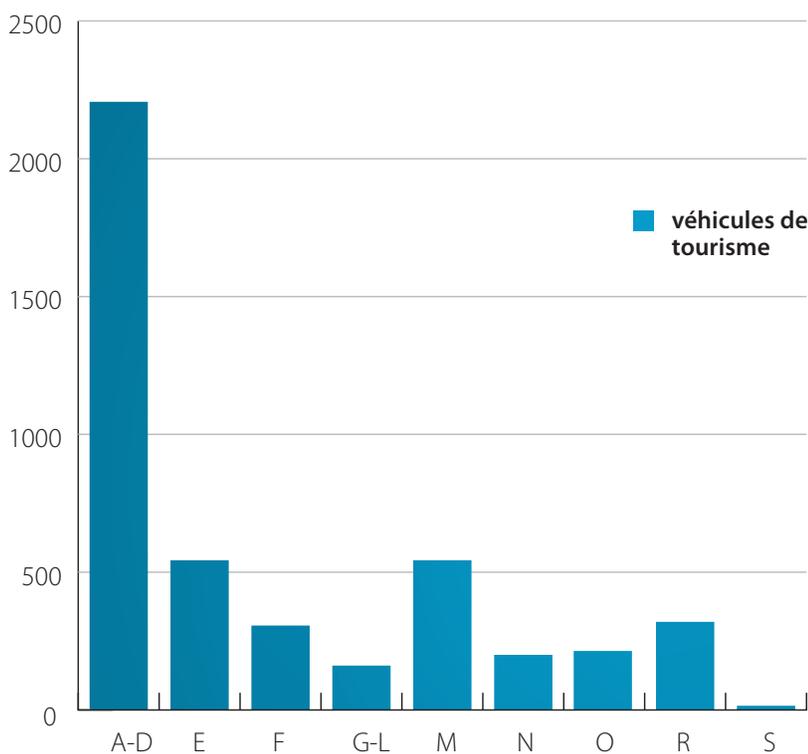


Source: www.facilityassociation.com

Ce graphique illustre le nombre de nouvelles demandes reçues pour une année donnée et présente une comparaison au cumul de l'année mensuel avec les années précédentes. Il fait le suivi du nombre de demandes reçues chaque mois sur une base cumulative. Le résultat final en décembre est le nombre total de demandes reçues durant l'année civile. Une

ligne avec une pente 'plus abrupte' indique que les demandes ont été reçues à une cadence plus élevée que les autres années, tandis qu'une ligne plus graduelle indique que les demandes ont été reçues à une cadence plus faible.

Raisons de la FA – Véhicules de tourisme 2015 – Nouveau-Brunswick



LÉGENDE

- A** Sinistre avec responsabilité moins de 6 ans
- B** Dossier de condamnation
- C** Fausse déclaration sur un fait important ou fraude à l'assurance
- D** Toute combinaison de A, B ou C
- E** Antécédents de paiement de primes
- F** Nouveau conducteur au Canada
- G** État du véhicule
- H** Utilisation du véhicule
- I** Type de véhicule
- J** Modification du véhicule
- K** Emplacement – domicile du véhicule
- L** Toute combinaison de G, H, I, J, K
- M** Fiche d'assurance non disponible
- N** Prime plus faible que dans les autres marchés disponibles
- O** Déchéance de garantie > 24 mois
- R** Années d'expérience de conduite
- S** Autre

Source: Facility Association

IAO Actuarial Consulting Services Inc.

IAO Actuarial Consulting Services Inc. est un organisme consultatif qui établit des tarifs d'assurance automobile pour l'industrie de l'assurance. À ce titre, IAO ne souscrit aucune assurance, elle établit par contre des tarifs pour véhicules de tourisme, commerciaux, divers et interurbains. À la demande de la Commission, ces tarifs sont soumis pour approbation.

Une fois ceux-ci approuvés par la CANB, les compagnies d'assurance avec des catégories d'assurance plus petites ou les nouveaux venus sur le marché peuvent adopter les tarifs approuvés d'IAO pour leur propre utilisation. Règle générale, ces compagnies de moindre importance ne possèdent pas assez de données pour développer des tarifs en utilisant leur propre expérience comme les Directives concernant les dépôts de demandes de la Commission indiquent de le faire.

IAO a effectué un dépôt de demande visant un changement moyen de tarif de 5,4 p. 100. Cette demande de tarification est présentement à l'étude au moment de la publication.

Comprendre les tarifs d'assurance

Primes d'assurance

Un certain nombre de facteurs contribuent à établir la prime d'assurance d'une voiture :

L'endroit où vous vivez : si vous vivez en ville, les collisions et les vols de voitures sont plus probables, ce qui pourra se traduire par une prime plus élevée.

La voiture que vous conduisez : la marque d'une voiture, le modèle, l'année, la valeur et les coûts de réparation éventuels sont associés aux facteurs de risque. Par exemple, certaines voitures se comportent mieux que d'autres dans les collisions, entraînant moins de blessures et des dommages minimes à la voiture. En établissant le risque de votre voiture et l'importance escomptée des sinistres, il est à prévoir que votre compagnie d'assurance consulte le système CLEAR canadien d'évaluation des véhicules.

L'emploi que vous faites de votre véhicule : plus la voiture est utilisée, plus le risque de collision est élevé. Le fait qu'une voiture soit utilisée souvent ou sur de longues distances pourra entraîner des primes plus élevées.

Votre dossier de conduite : un long historique de conduite sans collisions peut aider à garder les primes basses tandis que les collisions où vous êtes en faute peuvent augmenter votre prime. Les contraventions pour excès de vitesse et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule peuvent également augmenter les primes. Les contraventions de stationnement n'affectent pas les primes.

Votre profil de conducteur : plus la protection sera exhaustive, plus la prime sera élevée.

Autres facteurs : Dans le domaine hautement concurrentiel de l'assurance, les prix sont également affectés par l'influence réciproque des forces du marché, la réglementation gouvernementale, les taxes à tous les paliers, les escomptes et les événements catastrophiques imprévisibles. Il importe de remarquer qu'il n'existe pas de méthode uniformisée pour établir les primes – tous les conducteurs âgés de 30 ans vivant en zone urbaine et conduisant des Ford ne paient pas la même prime.

Les facteurs ci-après n'affectent pas votre prime d'assurance de voiture :

La couleur de votre voiture : contrairement à la croyance populaire, la couleur de votre voiture n'affecte pas votre prime. On ne vous demandera pas la couleur de votre voiture dans votre formule de proposition d'assurance.

Que votre voiture soit étrangère ou nord-américaine : les primes ne sont pas nécessairement plus élevées pour les voitures



Le saviez-vous?

L'assurance est un produit annuel ou semestriel basé sur ce dont la compagnie d'assurance estime avoir besoin pour payer les sinistres au cours de l'année à venir.

Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick

Section A protection

| | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Couverture de responsabilité civile minimale obligatoire : | 200 000 \$ est la limite minimale requise sur toute police d'assurance automobile. La limite de responsabilité civile achetée par le détenteur de police est le montant disponible pour tout accident impliquant des indemnités pour blessure corporelle et/ou des dommages aux biens |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Section B protection

| | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection d'assurance individuelle, frais médicaux : | 50 000 \$/personne, réadaptation comprise, excluant assurance santé et autres plans d'assurance médicale ; la limite de temps est de quatre ans |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | |
|------------------------------------------------------------------------|----------|
| Protection d'assurance individuelle, indemnité pour frais funéraires : | 2 500 \$ |
|------------------------------------------------------------------------|----------|

| | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection d'assurance individuelle, revenu d'invalidité : | 104 semaines d'incapacité partielle ; à vie pour incapacité totale ; maximum 250 \$/ semaine ; doit être frappé d'incapacité durant 7 jours pour se qualifier ; aide ménagère non payée 100 \$/semaine, maximum 52 semaines |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection d'assurance individuelle, prestation de décès : | Décès en moins de 180 jours (ou deux ans si handicapé de façon continue avant le décès) ; décès du chef du ménage 50 000 \$, plus 1 000 \$ pour chaque personne à charge survivante après la première ; décès du conjoint/partenaire 25 000 \$; décès d'une personne à charge 5 000 \$ |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Couvertures facultatives

Collision / Multirisque

Ce qui est couvert – le conducteur, les passagers et toute personne impliquée dans une collision impliquant la voiture sur votre police, la voiture elle-même.

Ce qui n'est pas couvert – serviettes, sacs à main, équipements sportifs, téléphones intelligents et autres articles pouvant être volés dans votre voiture ou endommagés au cours d'une collision peuvent être protégés par votre assurance maison, condominium ou locataire.

Emprunter ou prêter une voiture

- Il faut avoir donné ou reçu la permission
- Ne doit pas être une habitude courante, si c'est le cas, le conducteur doit être inscrit sur la police.
- Il faut avoir l'autorisation légale de conduire au N.-B.

Tout accident impliquant la voiture assurée est imputé au titulaire de la police et non à la personne qui conduit.



Le saviez-vous?

Les compagnies se concurrencent entre elles pour attirer la clientèle en offrant différents choix de primes, de protections et de services.

Le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres

Le Système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres identifie la taille et la fréquence moyennes des réclamations d'assurance pour la plupart des marques et modèles de voitures. La plupart des compagnies d'assurance utilisent le système CLEAR pour classifier les véhicules en se basant sur leur dossier de sécurité et leur coût de réparation ou de remplacement, et elles offrent ensuite des primes plus basses aux conducteurs qui achètent des voitures avec des meilleures tarifications. Par exemple, certains véhicules sont plus vulnérables au vol que d'autres ; certains sont mieux conçus et moins susceptibles de subir des dommages sérieux ; certains coûtent moins cher à réparer ; et certains protègent leurs occupants dans les collisions mieux que d'autres.

Nouveau-Brunswick - Top 10 des véhicules volés en 2015

| Marque | Modèle | Style de carrosserie | Année |
|----------------|-------------------------------|----------------------|-------|
| FORD | FREESTYLE WAGON | SUV | 2006 |
| DODGE/PLYMOUTH | NEON | 4DR 4D | 1998 |
| FORD | FOCUS ZX5 | 5DR 4D | 2004 |
| Dodge | DURANGO | 4DR 4WD SUV | 2003 |
| TOYOTA | RAV4 | 4DR 4WD SUV | 1998 |
| CHEV/GMC/OLDS | BLAZER/JIMMY/BRAVADA S SERIES | 4DR 4WD SUV | 2004 |
| FORD | F350 SD | 4WD PU | 2005 |
| ACURA | TSX | 4DR 4D | 2004 |
| JEEP | GRAND CHEROKEE | 4DR 4WD SUV | 2003 |
| HONDA | CIVIC Si | 2DR COUPE 2D | 2010 |

Source: www.abc.ca, Top Ten Stolen Vehicles NB 2015

Annexe A – Dépôts de demandes examinés en 2015

Directives concernant les dépôts de demandes

Ces directives décrivent en détail la façon dont, et les spécifications auxquelles, l'industrie devra se conformer pour les dépôts de demandes effectués durant l'année. Les directives sont publiées sur le site Web de la CANB,

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme 2015

| Compagnies d'Assurance | Date de Dépôt | Changement de tarif | |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------------|
| | | Projeté | Approuvé |
| Assurance ACE INA | 15-03-20 | 0,00% | 0,00% |
| Allstate du Canada Compagnie d'Assurance | 15-09-15 | 2,95% | 2,95% |
| Aviva Compagnie d'Assurance du Canada | 15-09-15 | 2,95% | 2,95% |
| CAA Insurance Company | 15-09-15 | 2,99% | 2,99% |
| Certas, compagnie d'assurances auto et habitation | 15-09-15 | -5,07% | -5,07% |
| Compagnie d'Assurance Générale Co-operators | 15-09-15 | 2,04% | 2,04% |
| Compagnie d'Assurance Coseco | 15-09-15 | 1,83% | 1,83% |
| Compagnie d'Assurance Générale Cumis | 15-09-15 | 1,99% | 1,99% |
| Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada | 15-09-15 | 2,71% | 2,71% |
| Échelon Compagnie d'Assurance Générale | 15-01-15 | -19,51% | -19,51% |
| Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance | 15-09-15 | 2,99% | 2,99% |
| Compagnie d'Assurances Elite | 15-01-15 | -6,00% | -6,00% |
| La Federated Compagnie d'Assurance du Canada | 15-03-20 | -4,63% | -4,63% |
| IAO Actuarial Consulting Services Inc, | 15-09-15 | 5,40% | audience en attendant |
| Insurance Company of Prince Edward Island | 15-09-15 | 2,95% | 2,95% |
| Intact Compagnie d'Assurance | 15-09-15 | 5,11% | audience en attendant |
| La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle | 15-03-20 | 0,00% | 0,00% |
| Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge | 15-03-20 | 2,98% | 2,98% |
| Compagnie Canadienne d'Assurances Northbridge | 15-03-20 | 2,84% | 2,84% |
| Pafco Compagnie d'Assurance | 15-01-15 | 2,92% | 2,92% |
| Pembridge Compagnie d'Assurance | 15-09-15 | 2,93% | 2,93% |
| La Personnelle Compagnie d'Assurances | 15-09-15 | 3,00% | 3,00% |
| Perth Compagnie d'Assurance | 15-01-15 | 0,00% | 0,00% |
| Portage la Prairie Mutual Insurance Company, The | 15-09-15 | 7,70% | audience en attendant |
| Primum Compagnie d'Assurance | 15-09-15 | 2,83% | 2,83% |
| Promutuel de l'Estuaire | 15-09-15 | 1,82% | 1,82% |
| Compagnie d'Assurance Générale RBC | 15-09-15 | 2,81% | 2,81% |
| Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances | 15-09-15 | 2,90% | 2,90% |
| Scottish & York Insurance Company Limited | 15-09-15 | 0,00% | 0,00% |
| Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance | 15-09-15 | 2,48% | 2,48% |
| La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale | 15-03-20 | 8,78% | 8,78% |
| Compagnie d'Assurance habitation et auto TD | 15-09-15 | 2,74% | 2,74% |

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme 2015

| Compagnies d'Assurance | Date de Dépôt | Changement de tarif | |
|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------------|
| | | Projeté | Approuvé |
| Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée | 15-03-20 | 0,00% | 0,00% |
| Compagnie d'Assurance Traders Générale | 15-09-15 | 2,92% | 2,92% |
| Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada | 15-09-15 | 4,68% | audience en attendant |
| Unifund Compagnie d'Assurance | 15-09-15 | 2,90% | 2,90% |
| United General Insurance Corporation | 15-09-15 | 0,00% | 0,00% |
| Waterloo Compagnie d'Assurance | 15-09-15 | 2,99% | 2,99% |
| Wawanesa Mutual Insurance Company | 15-08-21 | 2,35% | 2,35% |
| XL Insurance Company Limited | 15-03-20 | 0,00% | 0,00% |
| Compagnie d'Assurance Zenith | 15-03-20 | 3,34% | 3,34% |

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2015

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement | |
|---------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|------------|-------|
| Allstate du Canada | Motocyclettes | 15-12-21 | 0,00% | |
| Compagnie d'Assurance | Véhicules d'hiver | 15-05-01 | 2,44% | |
| | Autocaravanes | 15-05-01 | 0,00% | |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-05-01 | 2,67% | |
| | Véhicule tout-terrain | 15-05-01 | 0,00% | |
| | Aviva Compagnie d'Assurance du Canada | Taxi | 15-10-13 | 0,00% |
| Aviva Compagnie d'Assurance du Canada | Autobus scolaire | 15-10-13 | 0,00% | |
| | Autobus publics | 15-10-13 | 0,00% | |
| | Autobus privés | 15-10-13 | 0,00% | |
| | Ambulances | 15-10-13 | 0,00% | |
| | Commerciale | 15-06-30 | 0,00% | |
| | Interurbain | 15-06-26 | 0,00% | |
| | Véhicules d'hiver | 15-06-12 | 0,00% | |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-06-12 | 0,00% | |
| | Autocaravanes | 15-06-12 | 0,00% | |
| | Motocyclettes | 15-06-12 | 0,00% | |
| | Véhicule tout-terrain | 15-06-12 | 0,00% | |
| | CAA Insurance Company | Autocaravanes | 15-07-29 | 0,00% |
| | | Remorques et autocaravanes détachables | 15-07-29 | 0,00% |

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2015

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------|------------|
| Compagnie d'Assurance Générale Co-operators | Motocyclettes | 15-07-10 | -6,01% |
| | Autocaravanes | 15-07-10 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-07-10 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-06-19 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-04-02 | 0,00% |
| | Autobus scolaire | 15-04-02 | 0,00% |
| | Autobus privés | 15-04-02 | 0,00% |
| | Commerciale + Interurbain | 15-04-02 | 2,88% |
| | Cyclomoteurs | 15-07-10 | 0,00% |
| | Véhicules antiques | 15-04-02 | 0,00% |
| Compagnie d'Assurance Coseco | Véhicules d'hiver | 15-05-08 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-05-08 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-05-08 | -2,29% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-05-08 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-05-08 | 0,00% |
| Compagnie d'Assurance Générale Cumis | Véhicules d'hiver | 15-05-08 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-05-08 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-05-08 | -6,76% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-05-11 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-05-08 | 0,00% |
| Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada | Ambulances | 15-08-28 | 0,00% |
| | Taxi | 15-09-01 | 0,00% |
| | Autobus publics | 15-09-01 | 0,00% |
| | Autobus privés | 15-09-01 | 0,00% |
| | Interurbain | 15-09-01 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-08-28 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-08-28 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-08-28 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-08-28 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-08-28 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-08-28 | 0,00% |
| | Autres véhicules publics | 15-09-01 | 0,00% |
| | Véhicules antiques | 15-08-28 | 0,00% |
| Échelon Compagnie d'Assurance Générale | Commerciale + Interurbain | 15-05-12 | 0,00% |

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2015

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------|------------|
| Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance | Commerciale + Interurbain | 15-07-08 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-05-19 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-05-15 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-05-15 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-05-15 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-05-15 | 0,00% |
| | Autobus privés | 15-04-10 | 0,00% |
| | Véhicules antiques | 15-05-15 | 0,00% |
| Compagnie d'Assurances Elite | Autocaravanes | 15-11-26 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-01-08 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-01-08 | 0,00% |
| | Véhicules antiques | 15-01-08 | 0,00% |
| Facility Association | Motocyclettes | 15-09-29 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-09-29 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-09-22 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-09-22 | 0,00% |
| | Taxi | 15-05-01 | 0,00% |
| | Autobus scolaire | 15-05-01 | 0,00% |
| | Autobus publics | 15-05-01 | 0,00% |
| | Autobus privés | 15-05-01 | 0,00% |
| | Ambulances | 15-05-01 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-04-24 | 2,99% |
| | Interurbain | 15-04-24 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-04-25 | 0,00% |
| | Véhicules antiques | 15-09-22 | 0,00% |
| | Autres véhicules publics | 15-05-01 | 0,00% |
| Autres véhicules publics | 15-05-01 | 0,00% | |
| La Federated Compagnie d'Assurance du Canada | Véhicules antiques | 15-12-03 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-12-03 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-12-03 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-12-03 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-12-03 | -26,45% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-12-03 | 0,00% |
| | Interurbain | 15-03-04 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-03-02 | -5,56% |
| Guarantee Company of North America | Autres véhicules publics | 15-11-18 | 0,00% |
| | Commerciale + Interurbain | 15-11-17 | 0,00% |

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2015

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| IAO Actuarial Consulting Services Inc, | Véhicules d'hiver | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| | Ambulances | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| | Taxi | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| | Véhicule tout-terrain | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| | Autobus privés | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| | Autobus scolaire | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| | Autobus publics | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| | Autocaravanes | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| | Motocyclettes | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| | Interurbain | 15-11-15 | en attendant l'examen |
| Commerciale | 15-11-15 | en attendant l'examen | |
| Insurance Company of Prince Edward Island | Interurbain | 15-04-24 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-04-15 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-02-25 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-02-25 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-02-25 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-02-25 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-02-25 | 0,00% |
| | Véhicules antiques | 15-02-25 | 0,00% |
| Intact Compagnie d'Assurance | Véhicules antiques | 15-10-20 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-10-20 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-10-20 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-10-20 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-10-21 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-10-20 | 0,00% |
| | Taxi | 15-10-16 | 1,63% |
| | Autobus scolaire | 15-10-16 | -0,19% |
| | Autobus privés | 15-10-16 | -1,82% |
| | Autobus publics | 15-10-16 | -0,19% |
| | Ambulances | 15-10-16 | -2,35% |
| | Interurbain | 15-10-16 | 1,94% |
| | Commerciale | 15-06-19 | 0,00% |

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2015

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------|------------|
| Compagnie d'Assurance Liberté du Canada | Taxi | 15-10-19 | 1,63% |
| | Commerciale | 15-10-16 | -10,15% |
| | Interurbain | 15-10-16 | 2,77% |
| | Ambulances | 15-10-16 | -2,35% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-10-16 | -11,85% |
| | Motocyclettes | 15-10-16 | -10,99% |
| | Autocaravanes | 15-10-16 | 5,39% |
| | Autobus privés | 15-10-16 | -0,19% |
| | Autobus publics | 15-10-16 | -0,19% |
| | Autobus scolaire | 15-10-16 | -0,19% |
| | Véhicules d'hiver | 15-10-16 | -11,85% |
| Lloyd's Underwriters | Véhicule tout-terrain | 15-08-20 | 3,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-08-20 | 3,00% |
| | Motocyclettes | 15-08-20 | 0,00% |
| Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge | Véhicules antiques | 15-12-03 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-12-03 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-12-03 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-12-03 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-11-25 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-11-25 | 0,00% |
| | Ambulances | 15-10-22 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-10-22 | -9,19% |
| | Autobus publics | 15-10-22 | 3,00% |
| | Autobus scolaire | 15-10-22 | 0,00% |
| | Autobus privés | 15-10-21 | -3,16% |
| | Taxi | 15-10-21 | 0,00% |
| | Interurbain | 15-10-21 | -1,40% |
| Compagnie Canadienne d'Assurances Northbridge | Véhicules antiques | 15-12-03 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-12-03 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-12-03 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-11-25 | -19,40% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-11-25 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-11-25 | 0,00% |
| | Autobus scolaire | 15-10-27 | 0,00% |
| | Taxi | 15-10-28 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-10-27 | 0,00% |
| | Autobus publics | 15-10-27 | 0,00% |
| | Autobus privés | 15-10-27 | 0,00% |
| | Interurbain | 15-10-27 | 0,00% |
| | Ambulances | 15-10-27 | 0,00% |

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2015

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------|------------|
| Pembridge Compagnie d'Assurance | Motocyclettes | 15-12-21 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-05-01 | 2,44% |
| | Autocaravanes | 15-05-01 | 2,44% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-05-01 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-05-01 | -9,01% |
| La Personnelle Compagnie d'Assurances | Remorques et autocaravanes détachables | 15-05-09 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-05-09 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-05-09 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-05-09 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-05-09 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-05-09 | 0,00% |
| Portage la Prairie Mutual Insurance Company, The | Véhicules d'hiver | 15-11-26 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-11-26 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-11-26 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-11-26 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-11-26 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-11-13 | 2,70% |
| Primum Compagnie d'Assurance | Véhicules d'hiver | 15-08-11 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-08-11 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-08-11 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-08-11 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-05-27 | 0,00% |
| Promutuel de l'Estuaire | Commerciale | 15-04-29 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-04-29 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-04-29 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-04-29 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-04-29 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-02-06 | 0,00% |
| Compagnie d'Assurance Générale RBC | Véhicules d'hiver | 15-04-24 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-04-24 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-04-24 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-04-24 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-04-24 | 0,00% |

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2015

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------|------------|
| Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances | Ambulances | 15-04-20 | 0,00% |
| | Taxi | 15-04-10 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-04-02 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-04-02 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-04-02 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-04-02 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-04-02 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-03-13 | -3,84% |
| | Interurbain | 15-03-13 | 0,00% |
| | Autobus | 15-04-20 | 0,00% |
| | Véhicules antiques | 15-04-02 | 0,00% |
| Scottish & York Insurance Company Limited | Remorques et autocaravanes détachables | 15-06-12 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-06-12 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-06-12 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-06-12 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-06-12 | 0,00% |
| Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance | Véhicules d'hiver | 15-08-11 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-08-11 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-08-11 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-08-11 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-05-27 | 0,00% |
| La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale | Ambulances | 15-04-17 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-04-17 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-04-17 | 0,00% |
| | Autobus scolaire | 15-04-17 | 0,00% |
| | Autobus publics | 15-04-17 | 0,00% |
| | Autobus privés | 15-04-17 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-04-17 | 0,00% |
| | Autres véhicules publics | 15-04-17 | 0,00% |
| | Autocaravanes + Remorques et autocaravanes détachables | 15-04-17 | 0,00% |
| Compagnie d'Assurance habitation et auto TD | Véhicules d'hiver | 15-08-11 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-08-11 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-08-11 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-08-11 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-05-27 | 0,00% |

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules comm., divers 2015

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------|------------|
| Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée | Véhicules antiques | 15-11-25 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-11-25 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-11-25 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-11-25 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-11-25 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-11-25 | 0,00% |
| | Autobus privés | 15-10-21 | 0,00% |
| | Interurbain | 15-10-21 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-10-21 | 0,00% |
| | Autobus scolaire | 15-10-22 | 0,00% |
| | Autobus publics | 15-10-22 | 0,00% |
| | Taxi | 15-10-22 | 0,00% |
| | Ambulances | 15-10-22 | 0,00% |
| Compagnie d'Assurance Traders Générale | Véhicule tout-terrain | 15-03-11 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-03-11 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-03-11 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-03-11 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-03-11 | 0,00% |
| Autocaravanes + Remorques et autocaravanes détachables | 15-03-11 | 0,00% | |
| Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada | Véhicules antiques | 15-10-22 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-10-22 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-10-22 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-10-22 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-10-22 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-10-22 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-02-25 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-02-02 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-02-02 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-02-02 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-02-02 | 0,00% |
| Véhicules antiques | 15-02-25 | 0,00% | |
| Unifund Compagnie d'Assurance | Remorques et autocaravanes détachables | 15-07-23 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-07-23 | 0,00% |
| | Motocyclettes | 15-07-23 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-07-23 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-07-23 | 0,00% |
| United General Insurance Corporation | Motocyclettes | 15-05-22 | -7,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-05-22 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-05-22 | 0,00% |
| | Commerciale | 15-05-22 | -10,5% |

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------|------------|
| Waterloo Compagnie d'Assurance | Autocaravanes + Remorques et autocaravanes détachables | 15-05-15 | 0,00% |
| | Véhicules antiques | 15-05-15 | 0,00% |
| | Véhicules d'hiver | 15-05-15 | 0,00% |
| | Motocyclottes | 15-05-15 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-05-15 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-05-15 | 0,00% |
| Wawanesa Mutual Insurance Company | Commerciale | 15-04-27 | 2,53% |
| | Véhicules d'hiver | 15-04-15 | 2,72% |
| | Motocyclottes | 15-04-15 | 1,53% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-04-15 | -0,17% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-04-15 | -4,55% |
| Compagnie d'Assurance Zenith | Véhicules antiques | 15-11-25 | 0,00% |
| | Autocaravanes | 15-11-26 | 0,00% |
| | Remorques et autocaravanes détachables | 15-11-25 | 0,00% |
| | Véhicule tout-terrain | 15-11-25 | 0,00% |
| | Motocyclottes | 15-11-25 | -18,09% |
| | Véhicules d'hiver | 15-11-25 | 0,00% |

Liste des dépôts de demandes 2015 non liés à la tarification

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|-----------------------------------------------|
| Allstate du Canada Compagnie d'Assurance | Véhicules de tourisme | 15-04-28 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Aviva Compagnie d'Assurance du Canada | Commerciale | 15-06-29 | Changements aux règles de souscription |
| | Interurbain | 15-03-12 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| | Commerciale | 15-03-12 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Certas, compagnie d'assurances auto et habitation | Commerciale | 15-04-24 | Dépôt d'avenant |
| | Véhicules de tourisme | 15-04-24 | Dépôt d'avenant |
| Compagnie d'Assurances Elite | Véhicules de tourisme | 15-10-30 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Facility Association | Véhicules de tourisme | 15-07-14 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Intact Compagnie d'Assurance | Interurbain | 15-12-21 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| | Commerciale | 15-12-21 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| | Commerciale | 15-06-19 | Changements aux règles de souscription |
| | Véhicules de tourisme | 15-05-07 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| | Véhicules de tourisme | 15-01-30 | Dépôt d'avenant |
| Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge | Interurbain | 15-12-04 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| | Commerciale | 15-12-04 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| | Commerciale | 15-01-06 | Dépôt d'avenant |
| | Interurbain | 15-01-06 | Dépôt d'avenant |
| Pafco Compagnie d'Assurance | Véhicules de tourisme | 15-04-28 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Pembridge Compagnie d'Assurance | Véhicules de tourisme | 15-04-28 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |

Liste des dépôts de demandes 2015 non liés à la tarification

| Compagnies d'Assurance | Classification | Date de Dépôt | Changement |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------|
| La Personnelle Compagnie d'Assurances | Véhicules de tourisme | 15-04-28 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Perth Compagnie d'Assurance | Véhicules de tourisme | 15-09-15 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Portage la Prairie Mutual Insurance Company, The | Tout compris sur véhicules de tourisme | 15-02-04 | Changements aux règles de souscription |
| Primmum Compagnie d'Assurance | Véhicules de tourisme | 15-06-25 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Promutuel de l'Estuaire | Véhicules d'hiver | 15-09-15 | Changements aux règles tarifaires |
| | Motocyclettes | 15-09-15 | Changements aux règles tarifaires |
| | Commerciale | 15-09-15 | Dépôt d'avenant |
| Compagnie d'Assurance Générale RBC | Véhicules de tourisme | 15-04-29 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances | Interurbain | 15-08-14 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| | Commerciale | 15-08-14 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance | Véhicules de tourisme | 15-06-25 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Compagnie d'Assurance habitation et auto TD | Véhicules de tourisme | 15-06-25 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée | Commerciale | 15-01-06 | Dépôt d'avenant |
| | Interurbain | 15-01-06 | Dépôt d'avenant |
| Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada | Véhicules de tourisme | 15-05-07 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| Unifund Compagnie d'Assurance | Tout compris sur véhicules de tourisme | 15-04-29 | Changements aux règles tarifaires |
| Wawanesa Mutual Insurance Company | Véhicules de tourisme | 15-06-26 | Changements aux règles de souscription |
| | Véhicules de tourisme | 15-04-30 | Mises à jour des tables de groupes tarifaires |
| | Motocyclettes | 15-01-22 | Dépôt d'avenant |

| Annexe B – État financier vérifié

États financiers de la

**Commission des assurances
du Nouveau-Brunswick**

Le 31 mars 2015

Peter G. Gaulton
Comptable professionnel agréé, CA

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

États financiers

Pour l'année fiscale terminée le 31 mars 2015

Table des matières:

| | |
|---------------------------------------------------------------|----------|
| Rapport du vérificateur | 1 |
| États financiers | |
| État de la situation financière | 2 |
| État des résultats d'exploitation et actif financier net..... | 3 |
| État des flux de trésorerie | 4 |
| Notes accompagnant les états financiers..... | 5 - 8 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et actif financier net l'état des flux de trésorerie pour la période terminée, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

22 juin 2015
Saint John, Nouveau-Brunswick



Comptable professionnel agréé, CA

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

En date du 31 mars 2015

| | 2015 | 2014 |
|-----------------------------------------|------------------|------------------|
| Actif financier | | |
| À court terme: | | |
| Encaisse | 1 320 378 \$ | 2 019 276 \$ |
| Comptes débiteurs | 501 992 | 25 550 |
| Taxe de vente harmonisée récupérable | 168 702 | 61 141 |
| | <u>1 991 072</u> | <u>2 105 967</u> |
| Passif financier | | |
| À court terme: | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 90 837 | 165 114 |
| Déductions des employés à payer | 20 911 | 10 295 |
| Évaluations reportées (note 6) | 1 944 471 | 1 971 392 |
| | <u>2 056 219</u> | <u>2 146 801</u> |
| Actif(passif) financier net | <u>(65 147)</u> | <u>(40 834)</u> |
| Actif non financier | | |
| Propriété, usine et équipement (note 3) | 649 594 | 597 064 |
| Moins: amortissement cumulé | (590 832) | (561 013) |
| | <u>58 762</u> | <u>36 051</u> |
| Charges payées d'avance | 6 385 | 4 783 |
| | <u>65 147</u> | <u>40 834</u> |
| Excédent accumulé | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

Voir les notes accompagnant les états financiers

Approuvé par la Commission:

 Président

 Vice-président

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et actif financier net

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2015

| | 2015 | 2014 |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Rentrées de fonds | | |
| Évaluations | 1 765 971 \$ | 1 670 042 \$ |
| Intérêts | 10 136 | 10 883 |
| Autres | 10 456 | 194 |
| | 1 786 563 | 1 681 119 |
| Débours d'exploitation | | |
| Salaires et avantages sociaux et autres frais dévolus aux employés | 823 596 | 764 928 |
| Intérêt et frais bancaires | 1 583 | 2 043 |
| Loyer | 129 530 | 129 768 |
| Amortissement de l'exercice | 42 940 | 79 465 |
| Frais de bureau | 17 310 | 15 409 |
| Vérification et comptable | 14 869 | 17 327 |
| Services de consultation | 9 114 | 4 353 |
| Formation et éducation | 31 777 | 27 450 |
| Télécommunications | 25 079 | 25 180 |
| Location d'équipements | 6 023 | 5 512 |
| Communications et soutien communautaire | 30 262 | 15 623 |
| Réunions et conférences | 11 742 | 13 456 |
| Assurance | 1 522 | 1 507 |
| | 1 145 347 | 1 102 021 |
| Débours régulateurs | | |
| Compensation de la Commission- | 94 344 | 109 500 |
| Formation et éducation des membres de la Commission | 21 945 | 21 611 |
| Réunions et conférences des membres de la Commission | 6 485 | 13 143 |
| Frais de déplacement | 1 465 | 7 455 |
| Publicité | - | 2 643 |
| Services d'actuariat | 498 457 | 367 608 |
| Biens de location | 8 300 | 25 572 |
| Légal | 10 220 | 31 566 |
| | 641 216 | 579 098 |
| Excédent annuel | NÉANT | NÉANT |
| Actif financier net, début de l'exercice | NÉANT | NÉANT |
| Actif financier net, fin de l'exercice | NÉANT \$ | NÉANT \$ |

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2015

| | 2015 | 2014 |
|---------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie provenant de (utilisés au cours de): | | |
| Opérations | | |
| Excédent annuel | - \$ | - \$ |
| Éléments ne comportant pas une charge décaissée | | |
| Perte (gain) sur la liquidation de l'équipement | (9 092) | 364 |
| Amortissement de l'exercice | 42 940 | 79 465 |
| | <u>33 848</u> | <u>79 829</u> |
| | | |
| Baisse (hausse) des comptes débiteurs | (476 443) | 15 689 |
| Baisse (hausse) de TVH récupérable | (107 560) | (12 036) |
| Baisse (hausse) des charges payées d'avance | (1 602) | 2 409 |
| Hausse (baisse) des comptes créditeurs | (74 277) | 46 762 |
| Hausse (baisse) des déductions des employés à payer | 10 616 | (1 507) |
| Hausse (baisse) d'allocation de retraite payable | - | (114 526) |
| Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance | (26 921) | 191 890 |
| | <u>(642 339)</u> | <u>208 510</u> |
| | | |
| Activités d'investissement | | |
| Achat d'équipement de bureau | (81 159) | (38 903) |
| Produits sur la liquidation de l'équipement | 24 600 | 3 108 |
| | <u>(56 559)</u> | <u>(35 795)</u> |
| | | |
| Hausse (baisse) d'encaisse | (698 898) | 172 715 |
| Encaisse, début d'année | 2 019 276 | 1 846 561 |
| | <u>1 320 378 \$</u> | <u>2 019 276 \$</u> |

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2015

1. But de l'organisme

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1^{er} octobre 2004.

La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. Principales conventions comptables

(a) Classification des actifs:

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

(b) Méthode comptable:

La Commission suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré. (note 6)

(c) Propriété, usine et équipement:

La propriété, l'usine et le matériel sont inscrits au coût. L'amortissement est calculé selon une méthode linéaire sur 5 ans sur tous les actifs acquis avant le 1 avril 2012 excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. Le matériel informatique acquis après le 31 mars 2012 est amorti selon une méthode linéaire sur 3 ans excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. La Commission a déterminé que cette méthode d'amortissement reflète mieux la vie utile du matériel informatique. Les véhicules acquis après le 31 mars 2013 sont amortis sur quatre années selon la méthode linéaire. La Commission a jugé que cette méthode d'amortissement reflète mieux la vie utile des véhicules amortis.

Le matériel sous contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle à un montant égal à la partie principale des remboursements de dette à long terme.

(d) Incertitude relative à la mesure:

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(e) Juste valeur marchande des instruments financiers :

La Commission mesure initialement ses actifs et ses passifs financiers selon leur juste valeur marchande. Par la suite, elle mesure tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers subséquemment mesurés au coût amorti incluent l'encaisse et les comptes débiteurs. Les passifs financiers mesurés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et les charges à payer.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2015

3. Propriété, usine et équipement

| | 2015 | | 2014 | |
|-------------------------|------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette comptable | Valeur nette comptable |
| Matériel informatique | 183 763 \$ | 179 079 \$ | 4 684 \$ | 4 687 \$ |
| Logiciels informatiques | 124 350 | 115 323 | 9 027 | 2 289 |
| Systèmes logiciel | 183 190 | 183 190 | - | - |
| Véhicule | 25 299 | 6 325 | 18 974 | 21 473 |
| Améliorations locatives | 27 507 | 12 645 | 14 862 | 2 575 |
| Mobilier et agencements | 105 485 | 94 270 | 11 215 | 5 027 |
| | 649 594 \$ | 590 832 \$ | 58 762 \$ | 36 051 \$ |

4. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite:

Avant le 1er janvier 2014:

Les employé(e)s de la Commission participaient à un régime de retraite à prestation contributive administré par la province du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le régime fournissait des pensions aux employé(e)s du gouvernement provincial et à certaines sociétés et organismes d'état basées sur les états de service et le salaire moyen des cinq meilleures années successives. Tout manque à gagner dans le financement de ce régime était garanti par la province du Nouveau-Brunswick, laquelle parrainait ce régime.

En vigueur à compter du 1er janvier 2014:

Les employé(e)s de la Commission participent au Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) de la province du Nouveau-Brunswick qui est entré en vigueur au 1er janvier 2014. Le régime est administré par la province du Nouveau-Brunswick par le biais d'un conseil de surveillance. La Commission a l'obligation de faire les contributions ci-après au RRPSP:

À compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2018: 12,5 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023: 12,0 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028: 11,25 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

En vigueur au 1er janvier 2029: les taux de cotisation de l'employeur et de l'employé seront réexaminés et deviendront égaux.

La participation financière de la Commission au régime est limitée aux montants annuels contribués selon les pourcentages précédents.

Pour l'année terminée le 31 mars 2015, les cotisations de la Commission au régime de pension s'élevaient à 86 874 \$ (2014: 67 895 \$).

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2015

5. Engagements

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1^{er} janvier 2005. En 2007, la Commission a renégocié son bail pour inclure de l'espace à bureaux additionnel et a prolongé la durée du bail pour une période additionnelle de 6 ans. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

| | |
|------------------------------------------------|------------|
| 1 ^{er} avril 2013 - 31 décembre 2015: | 118 344 \$ |
|------------------------------------------------|------------|

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation pour un nouveau photocopieur en décembre 2014. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit :

| | |
|--------------------------------------------|----------|
| 1 ^{er} avril 2015 - 31 mars 2016: | 2 042 \$ |
| 1 ^{er} avril 2016 - 31 mars 2017: | 2 042 \$ |
| 1 ^{er} avril 2017 - 31 mars 2018: | 2 042 \$ |
| 1 ^{er} avril 2018 - 31 mars 2019: | 2 042 \$ |
| 1 ^{er} avril 2019 - 31 mars 2020: | 2 042 \$ |

6. Évaluations reportées et gestion des capitaux

Les dépenses de la Commission sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la Commission prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

7. Opérations entre personnes apparentées

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

8. Instruments financiers

Risque de crédit

La Commission est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques.

Exposition maximale de la Commission au risque de crédit au 31 mars 2015:

| | |
|-------------------|--------------|
| Trésorerie | 1 320 378 \$ |
| Comptes débiteurs | 501 992 |
| | <hr/> |
| | 1 822 370 \$ |

Trésorerie et placements: le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de comptes débiteurs des entités suivantes: gouvernements et grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, et/ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements, conformément à la politique de placement de la Commission.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la Commission et les compagnies d'assurance.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2015

Instruments financiers (continué)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Commission ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable.

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en surveillant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. La Commission détient des placements pouvant être facilement transformés en trésorerie auxquels elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. De plus, la Commission évalue par anticipation la situation des compagnies d'assurance à l'avance, à la fin de l'exercice financier, afin de maintenir la liquidité.

Risque de marché

La Commission est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la Commission est exposée est le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Commission est attribuable à ses actifs portant intérêt.

La direction estime que la concentration du risque de taux d'intérêt en ce qui a trait aux investissements est limitée en raison de la nature des transactions entre la Commission et les compagnies d'assurance.

9. Liquidités

Les liquidités incluent l'encaisse en banque et les investissements temporaires d'une durée d'un an ou moins.